

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTE  
Comité National de Lutte contre la Drogue



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HEALTH PROMOTION  
National Drugs Control Committee

N° \_\_\_\_\_/CR/MINSANTE/SG/DPS/CNLD/SP

Yaoundé, le .....

## **ATELIER DE FORMATION ET D'ANALYSE DES DONNEES DE L'ENQUÊTE SUR LE TABAGISME EN MILIEU JEUNE (GYTS)**

*Brazzaville du 13 au 17 octobre 2008*

### **Compte rendu des travaux**

Du 13 au 17 octobre 2008 au Siège de l'OMS à Brazzaville, s'est tenu l'atelier de formation et d'analyse des données de l'enquête globale sur le tabagisme chez les jeunes (GYTS).

Le Département y était représenté par M. AWONO Pascal Magloire, Cadre à la Direction de la Promotion de la Santé (CNLD) qui a assuré en 2008 la coordination technique de cette étude au Cameroun.

La session de formation d'octobre 2008 était principalement axée sur :

- o la revue de la lutte antitabac dans la Région Afro de l'OMS ;
- o le rappel des directives sur la conduite et la mise en œuvre des composantes du Global Tobacco Surveillance System (GYTS, GSPS, GATS) ;
- o l'initiation à l'utilisation du logiciel d'analyse des données "Epi-Info".

L'élaboration d'un Rapports d'Etude constituait le principal résultat attendu des participants ayant réalisé l'enquête GYTS dans leur pays respectifs.

#### **I. REVUE DE LA LUTTE ANTITABAC DANS LA REGION AFRO DE L'OMS**

Le Représentant du Directeur Général de l'OMS, ouvrant les travaux, a rappelé le processus qui a conduit à la mise en place d'un système global de surveillance du tabagisme dans le monde.

Revenant dans la zone Afro, le statut de chaque pays en rapport avec la convention cadre de l'OMS a été examiné ; *le Cameroun a été présenté comme un Etat Partie.*

Les politiques nationales antitabac ont été passées en revue et notamment l'état des législations sur les points suivants : environnement sans fumée, programme de sevrage ou de cessation, mise en garde sanitaires, interdiction de la publicité et la taxation des produits du tabac.

*Au Cameroun une politique et une législation qui prennent en compte tous ces aspects sont en cours de finalisation ; il convient d'envisager la validation, l'adoption et la diffusion des documents finaux qui en résulteront.*

La situation sur l'usage du tabac chez les jeunes dans 19 pays d'Afrique a été présentée. On note une progression de ce comportement aussi bien chez les garçons que chez les filles. Une attention particulière a été accordée à l'exposition à la fumée du tabac.

Sur ce point Monsieur le Représentant du Directeur Général a plaidé pour :

1. la mise en place dans les pays de système de surveillance de la consommation du tabac assortie d'un programme de prévention ; Chaque pays devrait disposer des données périodiques et représentatives sur les principaux indicateurs du tabagisme chez les jeunes et les adultes ;
2. La protection de la population contre la fumée du tabac par l'adoption d'une politique qui interdit complètement de fumer dans tous les lieux publics et lieux de travail intérieurs, y compris les restaurants et les bars ;

*Au Cameroun il convient de faire respecter l'interdiction complète de fumer dans les formations sanitaires, et dans les établissements d'enseignement.*

3. L'offre d'une aide à ceux qui veulent renoncer au tabac, par la mise en place des services de prise en charge clinique et d'accès facile dans les centres de soins de santé primaire ;

*Il s'agit pour le Cameroun de renforcer son système de santé en instituant les services de conseil sur le sevrage tabagique dans les soins de santé primaire avec un accès facile au traitement pharmacologique et peu coûteux. Les initiatives communautaires et la mise en place d'une ligne téléphonique gratuite d'information sur le sevrage tabagique devraient être envisagées.*

4. La mise en garde contre les dangers du tabagisme en veillant à une meilleure perception des risques pour la santé dans toutes les tranches d'âge, chez les deux sexes et dans tous les lieux de résidence ;

*Il convient pour le Cameroun d'exiger les mises en garde sur tous les paquets de cigarette conformément à la réglementation en vigueur, d'encourager les initiatives de contre publicité du tabac, de promouvoir les avertissements en image et plaider pour une couverture médiatique gratuite des activités de lutte antitabac.*

5. Le respect de l'interdiction de la publicité en faveur du tabac. Il s'agit pour les pays d'adopter et de faire appliquer les législations qui interdisent toute forme directe et indirecte de publicité, de promotion et de parrainage en faveur du tabac.
6. L'augmentation progressive des taxes sur les produits du tabac afin qu'ils soient à terme moins abordables.

*Il s'agit pour le Cameroun d'envisager l'augmentation du taux d'imposition des produits du tabac en veillant à ce qu'il soit périodiquement ajusté en fonction de l'inflation ; il convient également de renforcer l'administration fiscale afin de limiter le commerce illicite et la contrebande rayonnante des produits du tabac.*

7. La mise en place de programmes de lutte antitabac dans tous les pays de la région ; il ressort de ce point que tous les 46 pays de la région disposent des points focaux désignés, 36 pays ont mis en place des agences nationales de lutte antitabac et 29 pays de la région disposent de plan d'action antitabac.

*Au Cameroun un Groupe d'Experts sur le tabagisme a été mis en place en 2004 par décision du MINSANTE, avec pour principales missions : d'élaborer une politique nationale, un projet de loi et un plan d'action de lutte antitabac. On pourrait envisager de transformer ce groupe de travail en une structure multisectorielle dotée de moyens suffisants pour mettre en œuvre la politique nationale, les plans d'action élaborés et les dispositions de la CCLAT.*

L'activité de formation sur le logiciel EPI-INFO avait pour objectif de renforcer les connaissances des participants en matière d'exploitation et d'analyse de données

En application des enseignements reçus, l'exploitation des données sur une population de 2784 élèves âgés de 13 à 15 ans révèle que :

1. 15,2 % des jeunes camerounais ont expérimenté le tabac, dont 9.2% de filles ;
2. 31.2% ont essayé de fumer avant l'âge de 10 ans ;
3. 5.7% sont des consommateurs actuels des cigarettes, dont 3.0% des filles.
4. 13.4% d'élèves sont des usagers actuels de toute forme de tabac et 9.5% des usagers de toute forme de tabac autre que la cigarette.
5. environ 11% des jeunes qui n'ont jamais fumé envisageaient de commencer à fumer au cours des 12 mois après l'enquête.

Bien que ces chiffres soient nettement élevés chez les garçons pour lesquels 21,8% avait expérimenté la cigarette, il y a lieu de s'inquiéter du comportement des filles pour lesquelles 3% sont des consommatrices actuelles des cigarettes et 7.3% des usagers des produits du tabac autre que la cigarette.

La prévalence du tabagisme est d' autant plus préoccupante que l'enquête montre que les jeunes sont précocement initiés au tabagisme, le tiers pourrait devenir nouveau fumeur dans un délai d'un an.

Ces données rejoignent celles observées dans l'ensemble des pays où le GYTS a été réalisée. Dans le monde, 9.5% des jeunes sont des consommateurs actuels de cigarettes ; ce taux est d'environ 8% en Afrique.

Nous suggéreront que des études complémentaires soient programmées dans les provinces de Nord-Ouest, de l'Est de l'Extrême-Nord, pour confirmer et surveiller la tendance à la hausse de cette pandémie et renforcer l'efficacité des politiques de contrôle

### III. ELEMENTS DE CONCLUSION

Cette étude nous a permis d'intégrer le système de surveillance mondiale du tabagisme, et d'apprécier l'ampleur de cette pandémie au Cameroun.

A l'échelle nationale, certains indicateurs révèlent la progression du fléau; l'âge de la première expérimentation et le taux de nouveaux fumeurs sont très significatifs.

Globalement, le taux de prévalence du tabagisme en milieu jeune reste largement au dessus de celui du monde et de la zone Afro. Cette prévalence nationale n'est pas à négliger dans la mesure où l'initiation précoce à la cigarette pourrait augmenter le risque de décès lié au tabagisme.

L'enquête montre que le taux de prévalence du tabagisme chez les filles est élevé comparativement à celui observé chez les femmes en général il y a quelques années. La réduction du tabagisme chez les femmes et en particulier chez les jeunes filles devrait être une priorité.

Parmi les facteurs influençant la propagation du tabagisme, l'enquête GYTS montre une inadéquation entre la réglementation anti-tabac au Cameroun et son application effective.

Des textes sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics d'une part, et sur l'accès des produits du tabac par les jeunes avec des restrictions sur la vente en détail d'autre part, permettront de renforcer le cadre juridique existant.

Il conviendrait également d'adapter la politique de taxation des produits du tabac au contexte mondial. Cela suppose une maîtrise préalable du marché intérieur du tabac.

L'urgence de la mise en place d'un programme intégrant toutes les insuffisances rapportées par cette enquête est souhaitée.

L'OMS recommande l'adoption d'une politique environnementale globale pour la mise en œuvre efficace des programmes de contrôle du tabagisme.

En somme si on considère que l'objectif principal de la lutte contre le tabagisme est d'améliorer la santé des populations, il convient de mettre en place un programme qui prend en compte les aspects ci-après :

- ☞ Surveillance de l'usage du tabac;
- ☞ Protection contre la fumée du tabac;
- ☞ Aide à la cessation de fumer ou au sevrage tabagique;
- ☞ Application des dispositions des textes réglementaires relatifs aux avertissements sanitaires;
- ☞ Application des dispositions des textes réglementaires sur la publicité et la promotion du tabac;
- ☞ Restrictions sur l'accès et la disponibilité en augmentation des taxes sur les produits du tabac.

Le Président de séance clôturant les travaux a précisé que le document "Fact Sheet" élaboré et qui présente un résumé en chiffres des résultats de l'enquête est un cadre de référence, un outil de plaidoyer, à diffuser auprès des administrations, des organisations de la société civile et des médias engagés dans la lutte antitabac.

Il a été recommandé aux participants de procéder à la finalisation du rapport conformément aux orientations données et d'œuvrer pour son édition et sa large diffusion.

***Le rapporteur***

***Pascal Magloire Awono***

***Cadre Permanent DPS/CNLD***